

Conformément au décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air

Déclenchement de la procédure régionale d'information et de recommandations des populations concernées sur la Lorraine

Aujourd'hui, 18 janvier 2012 à 8h00, le seuil d'information (50 µg/m³ sur 24h) a été dépassé sur la région Lorraine.
Les niveaux n'ont cependant pas atteint le niveau d'alerte de la population qui est de 80 µg/m³ sur 24h.

- Niveaux constatés -

Département	Niveaux maximum constatés (µg/m ³) (1)	Nombre de stations dépassant le seuil d'informations
Meurthe et Moselle	80	4/8
Meuse	62	1/2
Moselle	72	10/20
Vosges	58	1/2

(1) Un relevé complet des mesures est donné en page 2

- Évolution -

Compte tenu de l'évolution météorologique attendue pour cet après-midi,

STAGNATION

- Niveaux historiques -

A titre d'information : Les valeurs les plus élevées relevées en 2010 ont été de :

Localisation	Niveau (µg/m ³)	Date
Meurthe et Moselle	92	13/03/2010 à 08h
Meuse	70	19/04/2010 à 14h
Moselle	152	04/03/2010 à 14h
Vosges	71	19/04/2010 à 14h

Les valeurs les plus élevées depuis l'existence des réseaux lorrains de surveillance de qualité de l'air ont été de :

Localisation	Niveau (µg/m ³)	Date
Meurthe et Moselle	190	23/12/2007 à 14h
Meuse	123	23/12/2007 à 14h
Moselle	194	24/12/2007 à 14h
Vosges	113	12/01/2009 à 14h

-Recommandation comportementales-

Afin de limiter les émissions de particules, il est recommandé de :

- réduire les vitesses de tous les véhicules
- pratiquer le covoiturage, utiliser les transports en commun
- pour les émetteurs industriels, s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois)
- reporter les activités de brûlage de déchets verts (y compris l'écobuage)

- Recommandations sanitaires -

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités prévues (récréations, sports, compétitions...) sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion, pour lesquels il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

- Description du phénomène -

Une inversion de température dont le sommet d'air chaud diminue la turbulence atmosphérique et piège les polluants émis dans une couche d'air réduite entraîne une élévation progressive des niveaux de particules fines.

- Suivi des valeurs en direct -

informations 24h/24 sur Internet
www.atmolor.org

Ce bulletin a été établi par Bérénice Jennesson

Air Lorraine : ☎ 06 80 84 22 53 – ☎ 03 87 74 56 04

Bilan chiffré des moyennes 24 heures en particules PM10 évaluées à 8h00

Département	Site de mesure	Typologie	Moyenne 24 heures (µg/m ³)
Meurthe et Moselle	Atton	Industrielle	-
	Blénod-lès-Pont-à-Mousson	Périurbaine	50
	Grand Nancy Sud (Fléville)	Urbain de fond	71
	Zone de Frolois	Proximité industrielle	58
	Longlaville	Périurbaine	37
	Nancy-Charles III	Urbain de fond	67
	Zone de Neuves-Maisons	Urbaine/industrielle	80
	Pont-à-Mousson	Périurbaine	-
Meuse	Zone de Bar-le-Duc	Urbain de fond	62
	Plaine de la Woëvre (Jonville)	Rurale	44
Moselle	Carling	Industrielle	49
	Florange	Industrielle	71
	Forbach	Urbaine	67
	Freyming-Merlebach	Urbaine	-
	Gandrange	Industrielle	62
	Hayange	Industrielle	57
	La Maxe	Industrielle	65
	L'Hôpital - Bois-Richard	Industrielle	43
	Heming	Industrielle	50
	Illange Moselle	Industrielle	-
	Metz-Borny	Urbaine	42
	Metz-Centre	Urbaine	60
	Metz-Sablon	Urbaine	44
	Saint-Avold - Centre	Urbaine	55
	Saint-Julien-lès-Metz	Industrielle	39
	Schoeneck	Urbaine	72
	Sarreguemines	Urbaine	18
	Thionville-Centre	Urbaine	65
Thionville-Piscine	Urbaine	54	
Volmunster	Rurale	29	
Vosges	Epinal	Urbaine	58
	Zone de Vittel	Périurbaine	45

- Le nom des stations en dépassement de seuil d'information est indiqué en caractères **gras**.
- **Rappel : seuil d'information : 50 µg/m³ sur 24h à 8h et à 14h sur deux stations en Lorraine**